

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 3 mars 2026

N° VA_DEL2026_29

Objet : Affectation de crédits destinés aux associations mémorielles pour l'année 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations mémorielles, à soutenir les actions visant à participer au devoir de mémoire tout en favorisant le développement du lien social et l'animation de quartier.

Un crédit de 5 200 € a été inscrit au budget primitif 2026 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions aux différentes associations.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations suivantes sont proposées à l'assemblée délibérante. :

- Comité d'entente et de liaison : 1 000 €
- Terre du Nord Terre de combat : 1 200 €
- Union nationale des combattants d'Annappes et d'Ascq : 1 000 €
- Mémoire vivante : 1 000 €

Le règlement des subventions sera effectué en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs ou de faute des associations, le versement de tout ou partie des subventions pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du lundi 2 février 2026, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions aux associations patriotiques précitées pour un montant total de 4 200 €.

Imputation comptable : 65748 028 5400

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 9 mars 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20260303-218118-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 5 mars 2026